

**Comité syndical du 23 mars 2023**  
**Liste des délibérations examinées en séance**

**Articles L.2121-25, L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales**

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 32

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 24  
⇒ Procurations : 13

1. Délibération n° 2023-II-1- Adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2022  
⇒ *Le Président n'a pas pris part au vote*  
⇒ *Adoptée à l'unanimité.*
  
2. Délibération n° 2023-II-2- Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2023  
⇒ *Adoptée à l'unanimité par 43 voix.*
  
3. Délibération n° 2023-II-3- Avenant n°2 à la convention financière entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale  
⇒ *Adoptée à l'unanimité par 43 voix.*

Sélestat, le 12 avril 2023  
Le Président, p.d. Philippe STEEGER  
Directeur Général des Services

